

Bénin

En 2015, le Bénin a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Un amendement au Code de l'enfant, contenant des dispositions sur l'exploitation par le travail, la vente ou la possession de pédopornographie, et la mendicité a été adopté. Le gouvernement a engagé 31 nouveaux inspecteurs du travail, dispensé une formation à des responsables de la justice pénale et lancé une campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances. Toutefois, au Bénin, des enfants sont impliqués dans le travail des enfants, notamment dans l'agriculture, en particulier dans la production du coton, et dans les pires formes de travail des enfants, y compris dans le travail domestique. Les ressources limitées pour l'application systématique de la législation sur le travail des enfants entravent les efforts du gouvernement visant à protéger ceux-ci des pires formes de travail des enfants. Le plan d'action national relatif aux pires formes de travail des enfants n'est toujours pas financé et les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants ne suffisent pas pour s'attaquer de façon adéquate à un problème d'une telle ampleur.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Bénin, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Instaurer des peines significatives pour les crimes liés à la traite des personnes impliquant l'exploitation par le travail.	2014 – 2015
	Relever l'âge de la fin de la scolarité obligatoire pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2015
Mise en application	Fournir une formation sur les pires formes de travail des enfants aux responsables de l'application des lois sur le travail.	2013 – 2015
	Augmenter les ressources et le nombre d'inspecteurs du travail et d'enquêteurs judiciaires afin de faire respecter les lois relatives au travail des enfants et offrir une assistance immédiate aux victimes.	2009 – 2015
	Rendre accessibles au public les informations sur le financement des inspections du travail, le nombre et le type d'inspections du travail effectuées, la question de savoir si les inspections de routine sont ciblées et le nombre d'inspections et d'enquêtes aux termes du droit pénal et du droit du travail, de poursuites judiciaires, de condamnations et de peines relatives au travail des enfants, y compris à ses pires formes.	2009 – 2015
	Renforcer l'inspection du travail en effectuant des inspections de routine plutôt qu'en menant des inspections uniquement à la suite de la réception de plaintes.	2015
	Établir un mécanisme de coordination des actions de répression entre les organismes d'application du droit pénal et du droit du travail.	2015
	Accroître les ressources à la disposition des responsables de l'application des lois pour permettre le suivi efficace des affaires concernant le travail des enfants.	2015
Coordination	Veiller à ce que le groupe de travail départemental de suivi et de coordination pour la protection de l'enfance s'acquitte de ses responsabilités concernant les pires formes de travail des	2013 – 2015

	enfants.	
	Prendre des mesures pour coordonner les efforts au niveau national afin d'éliminer les activités, comités et acteurs faisant double emploi au niveau local.	2013 – 2015
	Analyser les données provenant des systèmes nationaux de gestion de l'information et diffuser les résultats à travers tout le pays.	2013 – 2015
Politiques gouvernementales	Financer et mettre en œuvre le plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.	2010 – 2015
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans le plan de développement du secteur de l'éducation et le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).	2010 – 2015
Programmes sociaux	Accroître l'accès à l'éducation en : <ul style="list-style-type: none"> • Éliminant les frais liés à la scolarité, • Veillant à ce que les administrateurs scolaires et les enseignants autorisent les enfants sans acte de naissance à être scolarisés, • Prenant des mesures pour que les enfants handicapés puissent aller dans des écoles ordinaires, et • Assurant la sécurité des enfants à l'école. 	2010 – 2015
	Mettre en place des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment dans le travail domestique, l'exploitation sexuelle commerciale et l'agriculture, et surveiller l'avancement de ces programmes.	2010 – 2015